

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE BOUGE-CHAMBALUD

Conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme et à la délibération n°2023/109 du 22 mai 2023, le conseil communautaire a décidé de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Bougé-Chambalud portant sur la redéfinition du périmètre de l'OAP de l'Armoire et son phasage avec plusieurs opérations d'ensemble, et la modification du règlement des zones A et N pour autoriser les annexes et les piscines, ainsi que la modification du type de clôture autorisées.

La mise à disposition se déroulera à :

- la Mairie de Bougé-Chambalud, 2 Pl. de la Mairie, 38150 Bougé-Chambalud
- sur le site Internet de la Communauté de communes

**du 2 juin 2023 à 8h30 au 3 juillet 2023 à 16h00,**

aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie.

Le dossier comprendra le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, les avis émis par l'Etat et par les personnes publiques associées, la décision de la MRAE, ainsi qu'un registre ou formulaire en ligne.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou via le formulaire en ligne. Les personnes intéressées pourront également adresser un courrier en mentionnant l'objet « modification simplifiée n°1 du PLU de Bougé-Chambalud » auprès de :

Madame la Présidente de Entre Bièvre et Rhône communauté  
Rue du 19 Mars 1962,  
38550 Saint-Maurice-l'Exil.

A l'issue, le bilan de la mise à disposition du public sera présenté en Conseil communautaire qui en délibèrera et adoptera par délibération motivée le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.